

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 04 février 2025

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : M. DEJY Guillaume

**Pouvoirs de** : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre  
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime  
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine  
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations  
20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

**Secrétaire de séance** : BERARD Maxime

**OBJET : Finances - Budget Primitif 2025 - BUDGET CHAUFFERIE BOIS  
– RESEAU DE CHALEUR**

N°20250211-10

*Rapporteur : Madame Le Maire*

### Synthèse et exposé des motifs

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

**VU** l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 13 et 20 janvier 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 du budget de la chaufferie bois-réseau de chaleur en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2024 s'élèvent à **19 810.12 €** ;
- **DIT** que les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2024 s'élèvent à **72 450.00 €** ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
<b>BUDGET CHAUFFERIE BOIS-RESEAU DE CHALEUR</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
	<b>Dépenses</b>			
		011 - Charges à caractère général	151 630.00	Réel
		012- Charges de personnel et frais assimilés	29 820.00	Réel
		022- Dépenses imprévues	3 499.30	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 432.22	Ordre
		023 - Virement à la section d'investissement	88 842.30	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	5.00	Réel
		66 - Charges financières	10 000.00	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	12 200.00	Réel
		<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>328 428.82</b>	
	<b>Recettes</b>			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	103 649.46	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.06	Ordre
		70 - Produits des services	209 999.30	Réel
		<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>328 428.82</b>	
<b>Investissement</b>				
	<b>Dépenses</b>			
		001 – Solde d'exécution de la section d'invest reporté	93 002.10	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.06	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	Réel

20 - Immobilisations incorporelles	5 000.00	Réel
21 - Immobilisations corporelles	0.00	Réel
23 - Immobilisations en cours	100 619.46	Réel
020-Dépenses imprévues	10875.00	
<b>Sous total Dépenses d'investissement</b>	<b>264 276.62</b>	
<b>Restes à réaliser de l'exercice 2024</b>	<b>19 810.12</b>	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>284 086.74</b>	
<b>Recettes</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	88 842.30	Ordre
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 432.22	Ordre
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 362.22	Réel
13- Subvention d'investissement	50 000.00	Réel
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	Réel
<b>Sous Total recettes d'investissement</b>	<b>211 636.74</b>	
<b>Restes à réaliser de l'exercice 2024</b>	<b>72 450.00</b>	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>284 086.74</b>	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025  
Publié le : 13 février 2025

